



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

SGA
Secrétariat général pour l'administration

Lyon, le **18 JUIN 2020**

N~~1281~~/ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/CMG Lyon/DRH/BRCF/SA

**DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**

Service des ressources humaines civiles
Centre ministériel de gestion de Lyon
Division ressources humaines
Bureau concours, recrutement et formation

Affaire suivie par :
Nathalie DEQUENNE

Tél. : 04 37 27 22 47
nathalie.dequenne@intradef.gouv.fr

NOTE D'INFORMATION

relative à l'organisation d'un examen professionnel d'accès au corps
des attachés d'administration de l'État relevant du ministère des armées,
au titre de l'année 2021

A l'attention des destinataires *in fine*

- RÉFÉRENCES :
- a) Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;
 - b) Décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;
 - c) arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;
 - d) arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;
 - e) arrêté du 28 décembre 2017 relatif à l'application du décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense ;
 - f) arrêté du 10 mars 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État relevant du ministère des armées ;
 - g) arrêté du 12 mai 2020 reportant le calendrier de l'examen professionnel d'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État relevant du ministère des armées au titre de l'année 2021 ;
 - h) instruction n° 312726/DEF/SGA/DRH-MD portant sur les dispositions fixées par l'arrêté ministériel du 10 avril 2007 pris en application du décret n° 2006 781 du 3 juillet 2006 et fixant les barèmes indemnitaires et les modalités d'indemnisation des personnels civils du ministère de la défense dans le cadre de leurs déplacements temporaires.

ANNEXE : Liste des centres ministériels de gestion organisateurs (CMG).

Le centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon est chargé de l'organisation d'un examen professionnel d'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État relevant du ministère des armées, ouvert au titre de l'année 2021.

Cet examen est organisé en application des dispositions du décret du 17 octobre 2011 modifié et de l'arrêté du 30 septembre 2013, cités en références.

A la suite de la suspension des recrutements, à la date du 16 mars 2020, due à la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, le calendrier de l'examen professionnel d'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État relevant du ministère des armées au titre de l'année 2021, ouvert par arrêté du 10 mars 2020 (de référence f) a été modifié par arrêté du 12 mai 2020 (de référence g).

Le nombre de postes offerts est fixé à **44**.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les inscriptions par internet sont prolongées jusqu'au **30 juin 2020**, 12 heures (fin des inscriptions), heure de Paris.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, la date limite de retrait des dossiers imprimés d'inscription et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) par voie postale est prolongée jusqu'au **22 juin 2020**, le cachet de la poste faisant foi.

La clôture des inscriptions, par voie postale, est fixée au **30 juin 2020**, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le **15 septembre 2020**, dans les centres d'examen créés par les CMG de Saint-Germain-en-Laye, de Metz, de Rennes, de Bordeaux, de Toulon et de Lyon.

Les candidats situés dans les départements et collectivités d'outre-mer et à l'étranger sont rattachés au CMG de Saint-Germain-en-Laye. Des centres d'examen sont systématiquement créés en cas de dépôt de candidature.

En vue de l'épreuve orale, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sera proposé en téléchargement sur les sites internet et intranet du ministère. Toutefois, les candidates et les candidats admissibles uniquement transmettent au CMG de Lyon leur dossier de RAEP, au plus tard le **13 novembre 2020**.

L'épreuve orale d'admission aura lieu à compter du **30 novembre 2020, en région Ile-de-France**.

Il est précisé que les frais de déplacement des candidats sont pris en charge conformément à l'instruction n° 312726 du 28 décembre 2007, paragraphe 1-5-1.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation doivent être remplies au plus tard au 1^{er} janvier 2021.

Peuvent participer à l'examen professionnel d'accès au corps des attachés au titre de l'année 2021, les secrétaires administratifs, relevant du ministère des armées, justifiant d'au moins six années de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.

Cas particuliers :

Les fonctionnaires détachés dans le corps des secrétaires administratifs du ministère des armées et remplissant les conditions susmentionnées peuvent également participer à cet examen professionnel.

A défaut de disposition normative le prévoyant, les services effectués en qualité de contractuel ou de militaire ne sont pas pris en compte dans la mesure où ils ne correspondent pas à des années réalisées en tant que fonctionnaire.

Les dispositions de l'article R. 4139-20-1 du code de la défense qui assimilent les services militaires à des services effectifs dans le corps d'intégration, s'appliquent aux militaires intégrés au titre de l'article L. 4139-2 dans le corps des secrétaires administratifs uniquement pour les avancements de grade et non la promotion de corps.

Les conditions de participation sont vérifiées après l'établissement de la liste d'admissibilité. En conséquence, les candidats admissibles qui ne remplissent pas les conditions requises ne peuvent pas se présenter à l'épreuve orale d'admission.

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

A. Retrait des dossiers d'inscription et de RAEP

Il est conseillé aux candidats de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Toute demande de dossier par télécopie ou messagerie électronique est refusée.

Les candidats peuvent soit s'inscrire en ligne, soit obtenir les dossiers d'inscription et de RAEP **jusqu'au 30 juin 2020 à 12 heures**, heure de Paris, terme de rigueur, selon les modalités suivantes :

Inscription en ligne :

A l'adresse suivante : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>

Obtention des dossiers d'inscription et de RAEP :

- par internet : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>
- par intranet/SGA CONNECT : <http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/carriere/examen-professionnel/les-examens-professionnels/Pages/Examens-prof-, -filière-administrative.aspx>

Le candidat a également la possibilité de demander jusqu'au **22 juin 2020** un dossier par la voie postale en joignant à sa demande une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à ses nom et adresse, auprès du :

Centre ministériel de gestion de Lyon
Division ressources humaines
Bureau concours, recrutement et formation - section A - EP AAE 2021
Quartier général Frère - BP 41
69998 LYON cedex 07

B. Transmission du dossier d'inscription

Hormis les candidats inscrits sur internet, **les candidats doivent prendre leurs dispositions afin que le formulaire d'inscription correctement complété, daté et signé, puis transmis exclusivement par la voie postale, parvienne dans les délais au bureau concours, recrutement et formation du CMG de leur département d'affectation géographique**, conformément à la liste de répartition jointe en annexe.

En outre, pour les personnes en situation de handicap et dont l'état de santé nécessite un aménagement d'épreuve, le formulaire d'inscription doit être complété d'un certificat médical d'un médecin agréé et du document d'éligibilité (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, carte d'invalidité, justificatif de pension militaire d'invalidité...). Le certificat médical doit préciser la nature exacte de l'aménagement. Les personnels du ministère des armées doivent consulter le médecin de prévention.

Tout dossier incomplet ou mal libellé sera rejeté. Tout dossier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au **30 juin 2020** ou parvenant dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

Les candidats et candidates ne peuvent s'inscrire qu'auprès d'un seul CMG.

Les candidats et les candidates qui se sont inscrits par internet et qui ont validé leur inscription ne transmettent aucun formulaire papier.

4. TRANSMISSION DU DOSSIER DE RAEP

En vue de l'épreuve orale d'admission, **seuls les candidates et candidats déclarés admissibles** adressent leur dossier de RAEP, en **version dématérialisée uniquement** à l'adresse mail ci-dessous :

cmg-lyon.recrutement.fct@def.gouv.fr

dès publication de la liste d'admissibilité sur les sites internet ou intranet/SGA-Connect, et au plus tard le **13 novembre 2020, à 12 heures**, heure de Paris.

5. VISIOCONFÉRENCE

Tout candidat résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, bénéficie, à sa demande, du recours à la visioconférence pour passer l'épreuve orale dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État.

La demande écrite doit être adressée par voie postale ou par mail, au CMG de Lyon, à l'adresse susmentionnée, au plus tard le 30 octobre 2020.

En outre, les personnes en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, joignent à leur demande, un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

Il est demandé aux destinataires pour attribution de la présente note d'en assurer la plus large diffusion.

L'administrateur civil hors classe
Stéphane VANOLI
Directeur du centre ministériel de gestion de Lyon

P.O.

L'attaché d'administration de l'Etat
Thierry WILLET
chef de la division
ressources humaines



ANNEXE

Liste des CMG organisateurs chargés de l'instruction des formulaires d'inscription
et de la création des centres d'examen

Département d'affectation de la candidate et du candidat	CMG organisateurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel	
60 - 75 - 77 - 78 - 91 92 - 93 - 94 - 95 OUTRE-MER et ÉTRANGER	CMG DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Division ressources humaines Bureau du recrutement - formation Section recrutement 8, avenue du président Kennedy BP 40202 78102 ST-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX Mail : drhmd-cmg-sgl.brf-apa.fct@intra.def.gouv.fr
02 - 08 - 10 - 21 - 25 39 - 51 - 52 - 54 - 55 57 - 58 - 59 - 62 - 67 68 - 70 - 71 - 80 - 88 89 - 90	CMG DE METZ	Division ressources humaines Bureau recrutement - formation Section recrutement Quartier de Lattre de Tassigny CS 30001 57044 METZ CEDEX 01 Mail : cmg-metz.control-recept.fct@intra.def.gouv.fr
14 - 18 - 22 - 27 - 28 29 - 35 - 36 - 37 - 41 44 - 45 - 49 - 50 - 53 56 - 61 - 72 - 76 - 85	CMG DE RENNES	Division ressources humaines Bureau recrutement - formation Section recrutement - concours Quartier Foch - Rue St Conwoïon BP 01 35998 RENNES CEDEX 9 Mail : cmg-rennes-brf-concours.courrier.fct@intra.def.gouv.fr
09 - 12 - 16 - 17 - 19 23 - 24 - 31 - 32 - 33 40 - 46 - 47 - 64 - 65 79 - 81 - 82 - 86 - 87	CMG DE BORDEAUX	Division ressources humaines Bureau du recrutement - formation Section recrutement - concours Caserne Nansouty 223 rue de Bègles CS 21152 33068 BORDEAUX CEDEX Mail : cmg-bordeaux-concours.gestionnaire.fct@intra.def.gouv.fr
04 - 05 - 06 - 11 - 13 30 - 34 - 48 - 66 - 83 84 - 2A - 2B	CMG DE TOULON	BCRM Toulon Division ressources humaines Bureau recrutement - formation Section recrutement BP 33 83800 TOULON CEDEX 9 Mail : cmg-toulon.recrutement.fct@intra.def.gouv.fr
01 - 03 - 07 - 15 26 - 38 - 42 - 43 63 - 69 - 73 - 74	CMG DE LYON	Division ressources humaines Bureau concours recrutement et formation Quartier général Frère BP 41 69998 LYON CEDEX 07 Mail : cmg-lyon-bcrf.chef-bureau.fct@intra.def.gouv.fr

Destinataires pour attribution :

Sous-direction des bureaux des cabinets
Bureau des officiers généraux
Délégation aux affaires stratégiques
Direction générale des systèmes d'information et de communication
Délégation à l'information et à la communication de la défense
Direction générale de la sécurité extérieure
Direction de la protection et de la sécurité de la défense
Direction générale de l'armement
Secrétariat général pour l'administration Institution nationale des invalides :
Office national des anciens combattants et victimes de guerre
Direction des affaires financières
Direction des ressources humaines du ministère de la défense
Direction des affaires juridiques
Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives
Direction du service national
Direction centrale du service d'infrastructure de la défense
Service parisien de soutien de l'administration centrale
État-major des armées :
Centre de pilotage et de conduite du soutien
Direction du renseignement militaire
Direction centrale du service de santé des armées
Direction centrale du service des essences des armées
Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense
Direction centrale du service du commissariat des armées
État-major de l'armée de terre :
Direction des ressources humaines de l'armée de terre
Service de la maintenance industrielle terrestre
Service de la trésorerie aux armées
État-major de la marine :
Direction du personnel militaire de la Marine
Direction centrale du service de soutien de la flotte
État-major de l'armée de l'air :
Conseil supérieur de l'armée de l'air
Direction des ressources humaines de l'armée de l'air
Direction centrale du service industriel de l'aéronautique
Contrôle général des armées
Inspecteurs généraux
Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel
Commission des recours des militaires
Conseil supérieur de la fonction militaire
Conseil général de l'armement
Conseil scientifique de la défense
Responsable ministériel pour les normes
Commission armées-jeunesse
Gouverneur des Invalides
Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense
Musée de l'air et de l'espace
Musée de l'armée
SHOM : service hydrographique et océanographique de la marine
ISAE : institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace
ENSTA Paristech : école nationale supérieure des techniques avancées
NAVAL GROUP (point de contact unique)
NEXTER (point de contact unique)
CEA (point de contact unique)
CMG Saint-Germain en Laye - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation
y compris pour diffusion outre mer et commandements supérieurs des forces armées
CMG Metz - Division Ressources humaines - Pôle recrutement-formation
CMG Rennes - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation
CMG Bordeaux - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation
CMG Toulon - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

Destinataires pour information :

Fédération CFDT 2-8 Rue Gaston Rebuffat 75019 PARIS	Fédération CGT 263 Rue de Paris Case 541 93515 MONTREUIL Cedex
Fédération FO 46 Rue des Petites Ecuries 75010 PARIS	Secrétariat SNUEC Défense CGC 16 bis Avenue Prieur de la Côte d'Or 94114 ARCUEIL Cedex
Fédération UNSA Défense 80 Rue Vaneau 75007 PARIS	Fédération CFTC Case Postale 90 5 Bis Avenue de la Porte de Sèvres 75509 PARIS Cedex 15

Copies :

DRH-MD /SRHC/SDGPC/DCC/BFPCE
CMG LYON - déléguée régionale handicap
CMG LYON - DGA
CMG LYON - officier de sécurité